

Container Label

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide CARAMBA^{MD}

LIQUIDE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, le soja et les betteraves à sucre

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Metconazole 90 g/L

N° D'HOMOLOGATION 29767

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET: 0,100 L à 1 000 L, 8,1 L, 16,2 L

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

CARAMBA est une marque déposée de BASF Agro B.V. Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©2010 BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
3. Cause une irritation des yeux. **NE PAS METTRE** dans les yeux.
4. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
5. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
6. **Tous les préposés aux mélanges et au chargement et à l'application :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange/chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

Lors de la manipulation plus de 300 L de **fongicide CARAMBA** par jour, utiliser des systèmes fermés de mélange et de chargement.

Les spécialistes de lutte antiparasitaires doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour l'application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, des maisons de campagne, des écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages.

Les zones tampon de pulvérisation indiquées sous la section MODE D'EMPLOI devraient être respectées.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de **fongicide CARAMBA** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide CARAMBA^{MD}

LIQUIDE

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, le soja et les betteraves à sucre

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Metconazole 90 g/L

N° D'HOMOLOGATION 29767

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET: 0,100 L à 1 000 L, 8,1 L, 16,2 L

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

CARAMBA est une marque déposée de BASF Agro B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©2010 BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **Fongicide CARAMBA** contient 90 g/L de concentré émulsifiable. La matière active du **Fongicide CARAMBA** fait partie de la famille de fongicides des triazoles. Le mode d'action du metconazole est l'inhibition de la biosynthèse de l'érosterol.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes ou appareils de pulvérisation suivants N'exige PAS de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :				Habitats terrestres
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé, orge, avoine, seigle, triticale, maïs		1	1	0	0	0
	Soja		1	1	0	0	1
	Betteraves à sucre		2	1	1	0	1
Aérienne	Triticale	Voilure fixe	10	1	0	0	0
		Voilure tournante	10	1	0	0	0
	Blé, orge, avoine, seigle, maïs	Voilure fixe	15	1	0	0	0
		Voilure tournante	15	1	0	0	0
	Soja	Voilure fixe	20	1	0	0	10
		Voilure tournante	15	1	0	0	10
	Betteraves à sucre	Voilure fixe	50	1	1	0	15
		Voilure tournante	40	1	1	0	15

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Appliquer les doses recommandées du **Fongicide CARAMBA** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Fongicide CARAMBA** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le

même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **Fongicide CARAMBA** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Tableau des doses d'application pour les céréales (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Orge	<u>Pour la suppression de :</u> Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Rynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia hordei</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>) <u>Pour la répression de :</u> Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)	0,5 à 0,7

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Blé (tous types) Triticale	<p><u>Pour la suppression de :</u> Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> ou <i>Stagonospora nodorum</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis f. sp. tritici</i>) Septoriose tache des glumes (<i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p><u>Pour la répression de :</u> Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p>	
Avoine	<p><u>Pour la suppression de :</u> Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>) Tache ovoïde (<i>Septoria avenae</i>)</p>	
Seigle	<p><u>Pour la suppression de :</u> Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	
Orge, avoine, seigle, blé	<p>Pour la répression de fusariose de l'épi (<i>Fusarium graminearum</i>)</p> <p>L'application du Fongicide CARAMBA au moment de la fusariose de l'épi supprimera ou réprimera les maladies foliaires (tache helminthosporienne, rouille des feuilles) qui se produisent plus tard dans la saison.</p>	1,0

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
<p>Instructions d'épandage</p> <p>Suppression ou répression des maladies foliaires dans les céréales Pour obtenir une suppression ou répression optimale des maladies, appliquer le Fongicide CARAMBA avant le développement de la maladie ou à l'apparition des symptômes. Utiliser 0,5 à 0,7 L/ha de Fongicide CARAMBA pour supprimer ou réprimer la maladie foliaire.</p> <p>Appliquer une dose plus élevée si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>Suppression de fusariose de l'épi dans les céréales Le risque de fusariose de l'épi dans les céréales est plus important lorsque la température est chaude et humide lors de l'émergence de l'épi et lors de la floraison. L'application du Fongicide CARAMBA pour une suppression de fusariose devrait constituer une option lorsque de telles conditions environnementales sont prévues.</p> <p>Pour maximiser le rendement et une supprimer l'incidence de la fusariose, appliquer le Fongicide CARAMBA à une dose de 1 L/ha sur les cultures de blé, avoine et de seigle lorsque les cultures sont au stade 20 % de floraison (stade 61 à 63), et ce, en utilisant des buses conçues pour fournir un excellent recouvrement de l'épi de céréales. Pour l'orge, appliquer le Fongicide CARAMBA à une dose de 1 L/ha entre l'émergence complète de l'épi et jusqu'à 3 jours après l'émergence des épis de la tige principale. L'application du Fongicide CARAMBA réduira la teneur de la toxine de la fusariose (DON) dans le grain récolté. L'application du Fongicide CARAMBA au moment de la fusariose de l'épi supprimera et réprimera les maladies foliaires (tache helminthosporienne, rouille des feuilles) qui se produisent plus tard dans la saison. L'application à cette période n'est pas destinée à fournir une suppression curative ou une répression des maladies foliaires déjà établies.</p> <p>NE PAS faire plus d'une (1) application de Fongicide CARAMBA par saison.</p>		

Tableau des doses d'application pour le maïs (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Maïs (de grande culture, à éclater, sucré, production de semences)	Pour la répression de la pourriture de l'épi causée par Fusarium et Gibberella (<i>Fusarium graminearum</i> et <i>Gibberella zeae</i>)	1,0
<p>Mode d'emploi pour l'application</p> <p>La répression des pourritures de l'épi du maïs causées par Fusarium et Gibberella L'incidence des pourritures de l'épi de maïs causées par fusarium et gibberella est plus sévère lorsque la température est chaude et humide lors de l'émergence des soies. L'application du Fongicide CARAMBA pour la suppression de la pourriture de l'épi causée par fusarium et gibberella devrait être envisagée lorsque ces conditions climatiques sont prévues.</p> <p>Afin de maximiser le rendement et éliminer les pourritures de l'épi causées par fusarium et gibberella, appliquer le Fongicide CARAMBA à une dose de 1 L/ha sur le maïs entre le stade de l'apparition des soies (SC 63) et le brunissement des soies (SC 67). L'application du Fongicide CARAMBA va diminuer le niveau de toxine de la fusariose (DON) dans le grain récolté.</p> <p>NE PAS faire plus d'une (1) application de Fongicide CARAMBA par saison.</p> <p>Recouvrement de la pulvérisation : Il est important d'obtenir un bon recouvrement de la pulvérisation sur les soies afin de garantir une efficacité optimale.</p>		

Tableau des doses d'application pour le soja (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Soja	Pour la suppression de rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,70
<p>Instructions d'épandage Le Fongicide CARAMBA peut être appliqué du stade végétatif jusqu'à la formation des semences (stade R6) du soja. Pour une suppression optimale de la rouille du soja, faire une application initiale du Fongicide CARAMBA entre le début de la floraison hâtive et la formation des gousses (stade de croissance R1 à R3) ou avant le développement de la rouille. Si les conditions climatiques sont favorables au développement continu de la rouille ou si le dépistage montre des symptômes actifs de rouille, répéter l'application 10 à 21 jours après la première application. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque la pression de rouille est élevée.</p> <p>NE PAS ajouter d'adjuvant ni de surfactant.</p> <p>EFFETS NOCIFS : Le fongicide CARAMBA peut causer la chlorose foliaire lorsqu'il est appliqué sur le soja qui est déjà sous un grand stress en raison de la sécheresse, de la chaleur, et du compactage du sol.</p> <p>Gestion de la rouille asiatique du soja Si des spores de rouille asiatique du soja sont présentes dans votre région, le soja peut être infecté même si des symptômes ne sont pas présents. Une fois que la rouille du soja est établie (le niveau d'infection est supérieur à 3-5%) sur un plant de soja, la suppression de la maladie est difficile à obtenir avec une approche curative.</p> <p>Gestion de la résistance Pour limiter le développement éventuel d'une résistance, NE PAS faire plus de deux (2) applications du Fongicide CARAMBA ou autres fongicides DMI (Groupe 3) par saison.</p>		

Tableau des doses d'application pour la betterave à sucre (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Betterave à sucre	Pour la suppression de tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>)	1,0 à 1,25
<p>Instructions d'épandage Appliquer le Fongicide CARAMBA à une dose de 1,0 à 1,25 L/ha avant le développement de la maladie ou à l'apparition de la maladie pour supprimer la tache cercosporéenne. Employer la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Si nécessaire, traiter à nouveau tous les 14 jours en faisant au maximum deux (2) applications.</p> <p>Ne pas faire plus de deux (2) applications de Fongicide CARAMBA avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent.</p>		

Application terrestre

Appliquer le **Fongicide CARAMBA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer le **Fongicide CARAMBA** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer seulement lorsque les conditions favorables sont spécifiques à l'épandage aérien tel que décrit dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'avion. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273) ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou votre conseiller agricole provincial.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **fongicide CARAMBA**, fongicide (metconazole) du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide CARAMBA** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide CARAMBA** ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter d'effectuer plus de 2 pulvérisations consécutives du **fongicide CARAMBA** ou autres fongicides faisant partie du même groupe.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser le **fongicide CARAMBA** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de BASF au 1 (877) 371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage indiquées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Fongicide CARAMBA**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors des délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activité	Délai de sécurité
Maïs	Récolte à la main	18 jours
	Irrigation à réglage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximale d'applications par année	Nombre maximale d'applications consécutives
Orge, avoine, seigle, blé	30	1	1
De trognons de maïs sucré	7 – pour récolte mécanique	1	1
	18 – pour récolte à la main		
Grain de maïs de grande culture et grain de maïs à éclater	20	1	1
Soja	30	2	2
Betteraves à sucre	14	2	2

3. Toutes les cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail.
4. Cultures de rotation : Un délai de 35 jours est requis pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si avalé. Ne pas avaler.
- Cause une irritation des yeux. **NE PAS METTRE** dans les yeux.
- Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
- Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Tous les préposés aux mélanges et au chargement et à l'application :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange/chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application.

Lors de la manipulation plus de 300 L de **fongicide CARAMBA** par jour, utiliser des systèmes fermés de mélange et de chargement.

Les spécialistes de lutte antiparasitaires doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour l'application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, des maisons de campagne, des écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages.

Les zones tampon de pulvérisation indiquées sous la section MODE D'EMPLOI devraient être respectées.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de **fongicide CARAMBA** aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé or superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.